

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 21 NOVEMBRE 2023 à 18h30



**Présent.e.s** : Thierry BEBERT, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Caroline FABRE, Jean-Gabriel MAYEUR, Sylvain MORINO, Pierre SIMON

quorum : 5

**Absent.e.s excusé.e.s** : Marinette RINCHET ayant donné pouvoir à Benjamin MAILLAND

Président de séance : le maire, Maryse FABRE

Secrétaire de séance : Pierre SIMON

---

Pierre SIMON est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- s'engage à **respecter les engagements** du propriétaire forestier certifié **PEFC** ;
- approuve la **vente de bois en bord de route** aux habitants au prix de de 36,36 euros HT par mètre cube réel sur écorce ;
- approuve la convention et les tarifs de **déneigement d'espaces privés**.

Concernant les parcelles non bâties, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- décide de préempter la parcelle cadastrée **Section D, n° 370** et ce au prix de 57 € (cinquante-sept euros), compte tenu de l'intérêt que présente cette parcelle (articles L 113-14 et L 215-1 et suivants prévoyant qu'une zone de préemption peut être instituée par décision départementale en vue de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles), comme le montre le rapport exposé, dans le cadre de la protection, l'aménagement et l'ouverture au public des espaces naturels de la tourbière des Creusates, ses es
- prend possession d'immeuble sans maître parcelle **Section C, n°925 à La Magne** et exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : protection d'une zone de captage d'eau portable par Grand Chambéry ;
- vend la parcelle **Section A, n°356** au lieu-dit Le Champ à la famille MILLION compte tenu de la configuration des lieu (parcelle enclavée)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- répond favorablement aux demandes des riverains et décide de leur proposer de procéder à l'amélioration du chemin de la Croizette pour un montant maximum de 20 000 euros HT, sous réserve de leurs accords quant aux conditions énoncées ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des présents et représentés :

**APPROUVE** le projet de convention saisonnière avec la société Atemia Exploitation pour le foyer nordique, le chalet snack et le chalet de La Plate pour la saison hivernale, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 jusqu'à la date de signature du bail emphytéotique ou au plus tard le 30 avril 2024 ;

**APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit du garage du foyer nordique à Bauges Ski Nordique, du 1<sup>er</sup> décembre 2023 jusqu'à la date de signature du bail emphytéotique ou au plus tard le 30 avril 2024 ;

**APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du hangar a Syndicat Mixte des Stations des Bauges, du 1<sup>er</sup> décembre 2023 jusqu'à la date de signature du bail emphytéotique ou au plus tard le 30 avril 2024.

**VOTE** les tarifs des secours (hiver sur Savoie Grand Revard) et transports des secours (toute l'année) et **DECIDE** de demander aux intéressés le remboursement des frais engagés par la commune pour les secourir :

- 1- Pour l'hiver : le conseil fixe les tarifs suivants qui seront facturés aux intéressés dans le cas d'un secours sur le territoire de la commune

DOMAINE NORDIQUE		
1re Catégorie	Petits soins effectués au poste de secours et accompagnement	20,00 €
2e Catégorie	Sur pistes de 9 heures à 17 heures	235,00 €
3e Catégorie	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	580,00 €
4e Catégorie	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	660,00 € + Moyens mis en œuvre
5e Catégorie	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	735,00 € + Moyens mis en œuvre
6e Catégorie	Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	180,00 €

Tout moyen supplémentaire et nécessaire au bon déroulement du secours sera facturé en plus, selon la grille des moyens mis en œuvre.

TARIFS HORAIRES DES MOYENS MIS EN OEUVRE		
Chenillette (conducteur inclus)	160,00 €	TTC/h
Moto-Neige (conducteur inclus)	85,00 €	TTC/h
Pisteur Secouriste (motoneige incluse)	120,00 €	TTC/h
Chiens de Traîneaux	Tarifs Domaine Nordique	
Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud	Tarifs Domaine Nordique	

Evacuation en ambulance de société privée du poste de secours de Saint François de Sales vers :

Ambulances-Hélico/Destination	TARIFS 2023/2024 (euros)					
	CH CHAMBERY	Médipôle CHALLES LES EAUX	Centre Hosp. AIX LES BAINS	Clinique Herbert	Centre Med. ST JEAN D'ARVEY	Maison Médicale de LESCHERAIN ES
BAUGES TAXIS ET AMBULANCES	270.00	270.00	285.00	285.00	260.00	250.00
LAUR'ALPES AMBULANCES	255.00	255.00	267.00	267.00	235.00	255.00
AMBULANCES FRANCAISES	255.00	255.00	267.00	267.00	236.00	255.00
SDIS	*du 01/01/23 au 31/12/2024 : bas de piste>cabinet médical=216 euros ou bas de piste>centre hospitalier=338 euros *du 01/01/24 au 31/12/24 : bas de piste>cabinet médical=229 euros ou bas de piste>centre hospitalier=359 euros					

Evacuation en hélicoptère par une société privée : 76,21 euros HT/minutes de vol avec un forfait technique de 6mn à chaque démarrage.

**MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

Nouveaux grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire de service	Temps de travail	Catégorie	Statut
FILIERE TECHNIQUE : Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux						
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35h (complet)	100%	C	Titulaire
FILIERE ADMINISTRATIVE : Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux						
Adjoint administratif territorial	1	0	28h (non complet)	100%	C	Titulaire
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	1	28h (non complet)	100%	C	Titulaire

**APPROUVE** le projet de rénovation énergétique d'un appartement en location appartenant à la commune (T3 Sud) et la demandes de subvention DETR/DSIL.

La séance est levée à vingt deux heure trente.

Rédigé par le secrétaire de séance, approuvé lors de la séance du 15 décembre 2023.

Maryse FABRE

Le Maire



Pierre SIMON

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Simon", is written on the document.